

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LE SOMMAIRE

Le territoire Paris Est Marne&Bois	7
La gouvernance de Paris Est Marne&Bois	11
Ressources	15
Eau & assainissement	19
Politique de la ville & Aménagement	23
Amélioration du cadre de vie	27
La culture, le sport et le tourisme	31
Déchets & environnement	35
Le Plan Climat Air Énergie Territorial	39
Développement économique	43

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois

BRY-SUR-MARNE | CHAMPIGNY-SUR-MARNE | CHARENTON-LE-PONT
FONTENAY-SOUS-BOIS | JOINVILLE-LE-PONT | LE PERREUX-SUR-MARNE

13 communes
510 000 habitants

MAISONS-ALFORT | NOGENT-SUR-MARNE | SAINT-MANDÉ
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS | SAINT-MAURICE
VILLIERS-SUR-MARNE | VINCENNES



Jacques JP MARTIN
Président du Territoire
Paris Est Marne&Bois
Maire de Nogent-sur-Marne

LE MOT DU PRÉSIDENT

Avec ses 510 000 habitants, Paris Est Marne & Bois constitue l'une des intercommunalités les plus peuplées de France, dépassant par sa population nombre de Métropoles de Province.

Après deux ans de montée en puissance, nos 13 Maires exercent leurs compétences dans une logique intercommunale, tout en respectant les volontés et les spécificités locales.

En 2018, le territoire œuvre pour la préservation du cadre de vie exceptionnel et investit aux coté des villes pour assurer la préservation de la qualité architecturale de l'habitat et pour porter des projets d'aménagement structurants.

En 2018, véritable territoire « Business Friendly », il innove pour le développement économique en menant des actions à valeur ajoutée.

En 2018, il est également un territoire solidaire qui donne sa chance à chacun, en se mobilisant et en investissant pour l'amélioration des conditions de vie et de l'action sociale, notamment dans les quartiers prioritaires.

En 2018, il agit concrètement pour préserver l'environnement, en définissant une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique avec l'élaboration de son Plan Climat air-énergie territorial (PCAET), et mène des actions volontaires pour la réduction et le tri des déchets.

En 2018, il œuvre en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau de la marne et la préservation de la ressources en eau et s'engage dans la lutte contre les inondations .

Je vous invite à travers ce rapport d'activités à découvrir ou mieux connaître le Territoire Paris Est Marne&Bois, son fonctionnement et les actions menées en 2018.

Jacques JP Martin

Président du Territoire Paris Est Marne&Bois
Maire de Nogent-sur-Marne

LES GRANDES ACTIONS DE 2018

14 FÉVRIER



Approbation du contrat Marne Confluence avec 23 signataires qui œuvrent ensemble pour améliorer la qualité de la Marne et de ses affluents sur le territoire du SAGE constitué principalement par le bassin aval de la Marne.

3 MAI



Signatures du CIN sur les anciennes emprises de la VDO & du contrat d'intérêt national pour la ZA Champigny Paris Est

5 & 8 NOVEMBRE



Lancement du Défi «Famille zéro déchets»

13 NOVEMBRE



Signature de la Convention de Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne ayant pour but de développer et renforcer la création et la transmission d'entreprises

24 NOVEMBRE



Signature du Contrat d'Intérêt National pour l'Opération Charenton Bercy



**LE TERRITOIRE
PARIS EST
MARNE&BOIS**

LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS

5 632

hectares



9

communes sur 13 traversées par la Marne

34 823 habitants

concernés pas les 9 quartiers identifiés comme prioritaires

Plus de 20 projets

d'aménagement suivis dont 8 ZAC



390 HA

d'espaces verts préservés



1850 HA

de quartiers pavillonnaires soit 42% du territoire



4%

d'habitat indigne

L'année 2018 a été marquée par l'approfondissement des compétences transférées et de la spécialisation des équipes du territoire. Le dialogue constructif entre les 13 communes du territoire a permis de continuer le travail de rationalisation et d'harmonisation des compétences stratégiques, avec notamment des marchés communs pour la collecte des déchets.

Le territoire après deux années d'existence a défini plus précisément le contour de ses missions en définissant l'intérêt territorial des équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs de plein air qui accueillent des activités sportives de glisse urbaine ont été identifiés ; deux salles sourdes de répétition musicale à Vincennes et à Nogent-sur-Marne ; trois Skate park à Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort et Nogent-sur-Marne.

Les Musées de Nogent-sur-Marne, de Saint-Maur-des-Fossés situé Villa Medicis, le Musée de la Résistance Nationale à Champigny (qui reste toutefois la propriété de la ville) et le Musée

Emile Jean à Villiers-sur-Marne (qui est géré par une association) ont également été transférés le 1^{er} septembre 2018

Enfin, la liste des voirie d'intérêt territorial a été définie, ainsi que les dépendances de la route : l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation lumineuse tricolore.

Suite à la définition de l'intérêt métropolitain en 2017 par la Métropole du Grand Paris sur les compétences « aménagement et développement économique, social et culturel », le Territoire a pu lancer de nombreux projets innovant en menant des actions à forte valeur ajoutée : actions pour l'emploi, accompagnement des porteurs de projets promotion des métiers d'art...

RESSOURCES

30,08%

Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en vigueur sur le Territoire. C'est le même qu'en 2016.

51,8 M D'€

C'est le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) affectée en 2018 au financement de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

7,1 M D'€

C'est l'économie réalisée par 12 communes sur 13, au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2018. Soit une baisse globale de 42% de cette dépense depuis 2015, soit depuis la création de l'EPT



**LA
GOUVERNANCE
DE PARIS EST
MARNE&BOIS**

LA GOUVERNANCE DE PARIS EST MARNE&BOIS : UNE LOGIQUE DE COOPÉRATIVE DE VILLES

Le Conseil de territoire :

Composé de 90 élus issus des différentes communes, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

Les conseillers de territoire :

Bry-sur-Marne :

- Isabelle DALLEAU
- Vincent PINEL
- Jean-Pierre SPILBAUER**

Champigny-sur-Marne :

- Caroline ADOMO
- Sophie AMAR
- Chrysis CAPORAL
- François COCQ
- Michel DUVAUDIER
- Christian FAUTRE**
- Jean-Jacques GUIGNARD
- Laurent JEANNE
- Sengul KARACA
- Marie KENNEDY
- Gérard LAMBERT
- Sergine LEFIEF
- Patrick LE GUILLOU
- Valérie ZELIOLI

Charenton-le-Pont :

- Sylvain DROUVILLE
- Benoit GAILHAC
- Hervé GICQUEL**
- Delphine HERBERT
- Marie-Hélène MAGNE

Fontenay-sous-Bois :

- Clémence AVOGNON ZONON
- Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- Sylvie CHARDIN
- Delphine FENASSE
- Jean-Philippe GAUTRAIS**
- Nassim LACHELACHE
- Régis PIO
- Yoann RISPAL
- Sylvie TRICOT-DEVERT
- Jean-François VOGUET

Joinville-le-Pont :

- Olivier DOSNE**
- Jean-Jacques GRESSIER
- Virginie TOLLARD

Le Perreux-sur-Marne :

- Chantal CANALES
- Gilles CARREZ
- Pierre CARTIGNY
- Florence HOUDOT
- Alain PAVIE
- Christel ROYER**

Maisons-Alfort :

- Thierry BARNOYER
- Jean-Luc CADEDDU
- Olivier CAPITANIO**
- Michèle CHARBONNEL
- Stéphane CHAULIEU
- Michel HERBILLON
- Mary-France PARRAIN
- Catherine PRIMEVERT
- Christine RASETTI
- Annie TRICOCHÉ

Nogent-sur-Marne :

- Alain DEGRASSAT
- Jacques JP MARTIN**
- Pascale MARTINEAU
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Christine RYNINE

Saint-Mandé :

- Patrick BEAUDOUIN**
- Florence CROCHETON
- Marc MEDINA
- Pascale TRIMBACH

Saint-Maur-des-Fossés :

- Sylvain BERRIOS**
- Jean-Marc BRETON
- Adrien CAILLEREZ
- Nicole CERCLEY
- Sabine CHABOT
- Nicolas CLODONG
- Thierry COUSIN
- Pierre-Michel DELECROIX
- Carole DRAI
- René GAILLARD

- Pierre GUILLARD
- Nadia LECUYER
- Germain ROESCH
- Jacqueline VISCARDI

Saint-Maurice :

- Christian CAMBON
- Igor SEMO**

Villiers-sur-Marne :

- Jean-Philippe BEGAT
- Jacques-Alain BENISTI**
- Catherine CHETARD
- Monique FACCHINI
- Michel OUDINET

Vincennes :














- Eric BENSOUSSAN
- Brigitte GAUVAIN
- Laurent LAFON
- Dominique LE BIDEAU
- Pierre LEBEAU
- Charlotte LIBERT-ALBANEL**
- Robin LOUVIGNE
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- Gilles PANNETIER

*Les maires de Paris Est Marne&Bois



Le Bureau de territoire 1 ville = 1 voix

Composé du Président, des 12 vice-présidents et des maires, qui y assistent à titre consultatif, il se réunit avant chaque Conseil de territoire afin de le préparer et débattre des points qui y seront présentés. Il dispose également de pouvoirs propres, délégués par le Conseil de territoire, afin de régler toutes les affaires liées au fonctionnement courant du Territoire.

 <p>Jacques JP MARTIN Maire de Nogent-sur-Marne</p>	 <p>Sylvain BERRIOS Maire de Saint-Maur-des-Fossés</p>	 <p>Christian FAUTRE Maire de Champigny-sur-Marne</p>	 <p>Olivier CAPITANIO Maire de Maisons-Alfort</p>	 <p>Jean-Philippe GAUTRAIS Maire de Fontenay-sous-Bois</p>
Président	1^{er} Vice-Président L'élaboration de projet de territoire, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Marne en partage : le SAGE, Marne Vive	2^{ème} Vice-Président Le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'action sociale, la santé, l'emploi, la politique d'insertion	3^{ème} Vice-Président Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), les relations avec le Conseil départemental du Val-de-Marne	4^{ème} Vice-Président Le développement économique, la mise en œuvre du contrat de développement territorial pour le Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne et Bois
 <p>Charlotte LIBERT-ALBANEL Maire de Vincennes</p>	 <p>Florence HOUDOT Conseillère municipale du Perreux-sur-Marne</p>	 <p>Marie-Hélène MAGNE Première-adjointe au Maire de Charenton-le-Pont</p>	 <p>Jacques Alain BENISTI Maire de Villiers-sur-Marne</p>	 <p>Patrick BEAUDOUIN Maire de Saint-Mandé</p>
6^{ème} Vice-Présidente Culture, sport, tourisme culture, patrimoine	6^{ème} Vice-Présidente Les finances, le contrôle de gestion, les subventions	7^{ème} Vice-Présidente La collecte, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre les pollutions et nuisances, le PCAET	8^{ème} Vice-Président L'aménagement du territoire, la politique de la ville, le renouvellement urbain	9^{ème} Vice-Président Le développement scientifique, culturel et l'innovation sur le territoire, le projet d'itinéraire culturel européen dans la Vallée de la Marne
 <p>Jean-Jacques GRESSIER Premier-adjoint au Maire de Joinville-le-Pont</p>	 <p>Jean-Pierre SPILBAUER Maire de Bry-sur-Marne</p>	 <p>Igor SEMO Maire de Saint-Maurice</p>		
10^{ème} Vice-Président La protection de l'environnement et l'intégration de l'A86 dans la Vallée de la Marne, le développement des ports de plaisance, l'eau et l'assainissement	11^{ème} Vice-Président Les mobilités, les déplacements, les transports, les relations avec la Société du Grand Paris, Orbival, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)	12^{ème} Vice-Président L'administration, la communication interne, le numérique		

Les commissions thématiques :

Au nombre de 6, elles examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

- Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, action sociale, politique de l'habitat.
- Développement économique, emploi/insertion, les Contrats de Développement Territorial (CDT), Tourisme.
- Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie Territorial (PCAET).
- Mobilités, Déplacements, Transports Urbains.
- Finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, État, Europe) et l'administration générale.
- Culture, sport, tourisme et patrimoine.



RESSOURCES

RESSOURCES

Le Territoire Paris Est Marne&Bois est issu essentiellement de communes isolées (9 sur 13), c'est-à-dire qui n'appartenaient pas à une intercommunalité au 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole du Grand Paris et des Territoires.

La loi dispose que tout transfert de compétences entraîne le transfert des moyens (humains, financiers, matériels...) nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, depuis 2016, les communes ont transféré des agents et des moyens financiers au Territoire, afin qu'il puisse exercer les compétences confiées par la loi, au bénéfice de ses communes.

L'année 2018 est marquée par le renforcement des recrutements et des transferts, de nouvelles directions sont créés : la Direction de l'Aménagement ; la Direction du Développement économique et la Direction des Travaux, et le personnel des deux musées de Saint-Maur et Nogent-sur-Marne a été transféré.

Au niveau financier, le Territoire est financé essentiellement par des contributions des communes via le Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les dépenses effectuées par le Territoire au titre de ses différentes compétences remplacent celles précédemment assumées par les communes.

Le FCCT est notamment destiné à financer les compétences transférées au Territoire et est donc voté chaque année en Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).



Environ 345 000€ d'économie annuelle sur les intérêts de la dette grâce au réaménagement de 6 emprunts toxiques transférés par 3 villes.

CHIFFRES CLÉS

31 décembre 2017 :

136 agents

31 décembre 2018 :

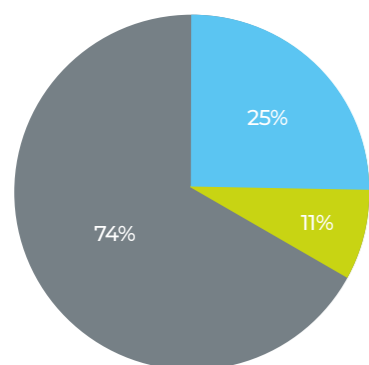
186 agents

92% d'agents titulaires

8% d'agents contractuels

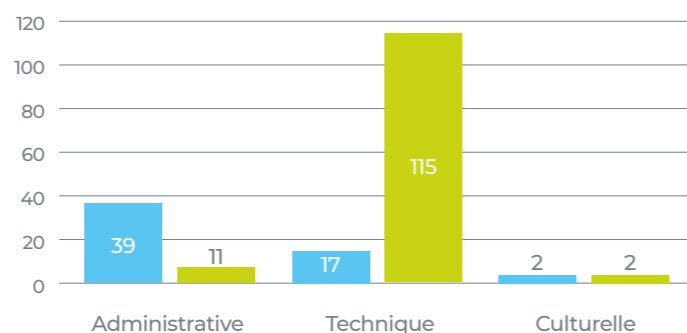


Répartition des agents par catégorie :



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Répartition hommes/femmes entre les filières



■ Femme ■ Homme



Encours de dette (BP)

au 31 décembre 2017 :

6,1M D'€

(hors assainissement)

Taux d'épargne brute :

5,4%

6 817 factures mandatées
soit **+ 150%** par rapport à 2017

Il mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité, c'est-à-dire l'excédent dégagé chaque année, permettant d'investir ou rembourser les emprunts existants. En amélioration par rapport à 2017 (taux de 4,1%)

CHIFFRES CLÉS





EAU & ASSAINISSEMENT

EAU & ASSAINISSEMENT

Au titre de sa compétence assainissement, le territoire assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, grâce à un réseau de près de 900 km. Le territoire exploite, entretient et développe son patrimoine d'assainissement, autour de 4 objectifs principaux :

- **Préservation de la ressource en eau et du milieu naturel, en agissant pour la qualité des eaux de la Marne :** suppression des rejets polluants par la mise en séparatif des réseaux sur des zones définies, la mise en conformité des raccordements des usagers au réseau,
- **Maitrise des inondations :** développement d'une politique d'infiltration d'eau pluviale à la parcelle pour toute construction ou aménagement ;
- **Amélioration du patrimoine d'assainissement :** entretien régulier des réseaux et travaux de création ou de réhabilitation d'ouvrages existants.
- **Conseil aux usagers du service public de l'assainissement :** préconisation de travaux pour les mises en conformité des installations privatives et délivrance des certificats de conformité.



En 2018, le territoire a voté son règlement d'assainissement

L'objet du Règlement du Service Territorial d'Assainissement est de définir :

- les relations (droits et obligations) entre le riverain et le Service Public d'Assainissement du territoire.
- les conditions et les modalités de déversement des effluents (eaux usées et eaux pluviales) dans le réseau territorial d'assainissement afin d'assurer l'hygiène publique et le respect de l'environnement.

En 2018, le territoire s'est engagé avec ses partenaires, le conseil départemental du Val de Marne et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), dans une démarche d'amélioration de la connaissance du patrimoine assainissement, première étape du schéma directeur d'assainissement qui définira le programme de travaux à long terme en prenant en compte les obligations réglementaires et les enjeux climatiques de demain.

CHIFFRES CLÉS

Entretien préventif de
100
kilomètres
de réseaux

30 agents
territoriaux

4 communes gérées
en délégation
de service public
(DSP)

9 communes
gérées en régie
directe

5 800
avaloirs curés et nettoyés

8M
D'€
d'investissement pour la création
et la rénovation des réseaux
eaux pluviales et eaux usées

480
tonnes
de déchets extraits
et traités

2 500

contrôles de conformité (vérification
du raccordement des immeubles
au réseau public de collecte des eaux
usées et pluviales)

1 200

installations non conformes soit un taux
de non-conformité de moins de 50%.

NB : Une convention d'aide financière signée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a permis d'octroyer des subventions aux riverains engageant des travaux de mise en conformité de leur propriété.





**POLITIQUE
DE LA VILLE &
AMÉNAGEMENT**

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville, née dans les années 80, a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires, et notamment les écarts de développement entre les quartiers les plus en difficulté et leurs unités urbaines, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les faits marquants de l'année 2018 :

- L'évaluation à mi-parcours des contrats de ville réalisée sous l'égide du Territoire, en lien avec les services de l'Etat, en mobilisant l'expertise de deux cabinets spécialisés en matière d'ingénierie de formation et de production de données statistiques ;
- Le lancement du Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ) des quartiers de la Redoute à Fontenay-sous-Bois et des Mordacs à Champigny-sur-Marne, en partenariat avec les missions locales, l'État et les clubs de prévention.

- Le démarrage du processus d'Analyse des besoins sociaux à l'échelle locale et intercommunale en tant qu'outil d'aide à la décision des élu(e)s pour la mise en œuvre de leur politique municipale d'actions sociales de proximité.

Pour les quartiers prioritaires, le Territoire se mobilise et investit pour l'amélioration des conditions de vie et l'action sociale.



Le Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

CHIFFRES CLÉS

Au total ce sont
174
projets associatifs
et dispositifs
cofinancés en 2018

de manière partenariale pour près de 3 000 000 €, dans le cadre des 4 contrats de ville du territoire en faveur des habitants en matière de lien social, d'habitat et de cadre de vie, d'aide à l'insertion et au développement économique.

AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics territoriaux exercent de plein droit la compétence aménagement pour les opérations qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain. La Direction de l'Aménagement a été créée le 1^{er} septembre 2018, avec la mise en place d'une équipe dédiée.

Composition de l'équipe :



- 1 Directrice
- 1 Directrice Adjointe
- 1 Cheffe de Projet Renouvellement Urbain

3 agents transférés en 2018
(Transfert d'un nouvel agent à la Direction en janvier 2019)

Missions

- Suivi d'une vingtaine de projets d'aménagement



BILAN 2018

1^{er} semestre

Au cours du premier semestre, dans l'attente de la création d'une direction de l'aménagement, la direction urbanisme a suivi plus particulièrement, en collaboration avec la direction politique de la Ville, les deux projets de rénovation urbaine du territoire à Champigny-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois, les deux Contrat d'intérêt national sur l'ex-VDO et Charenton-Bercy, et le suivi administratif des ZAC en cours. Durant cette période, les élus territoriaux ont notamment approuvé :

- La signature du protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont.
- Le territoire voisin Grand Paris Sud Est Avenir, les communes de Champigny-sur-Marne et Chennevières sur Marne et le Territoire ont fait le choix de constituer un groupement de commande, dont l'EPT ParisEstMarne&Bois est le coordinateur pour se doter d'une

assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ordonnancement, pilotage et coordination du NPNRU du Bois l'Abbé

2^{ème} semestre

Au second semestre 2018, le bilan de la nouvelle direction de l'aménagement est le suivant :

- Recensement des projets en cours et des secteurs de réflexion en devenir (recensement d'une vingtaine de projets)
- Élaboration d'un atlas des projets du territoire par commune
- Adhésion du territoire à la SPL Marne au Bois
- NPNRU du Bois l'Abbé : Approbation du protocole de préfiguration en vue de sa signature en février 2019
- Champigny : Approbation des objectifs de la future ZAC Champigny Paris Est sur les anciennes emprises de la VDO



AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le territoire offre un cadre de vie d'exception à préserver. L'élaboration et l'adoption du PADD est un chantier complexe, qui s'étendra sur plusieurs années. Néanmoins, dans l'attente, le Territoire mène un certain nombre d'actions dans les domaines de l'urbanisme et l'habitat.

Planification urbaine

Le Territoire a en charge l'évolution des dispositifs communaux qui restent en vigueur. Pour 2018 et toujours en collaboration étroite avec les communes, le Territoire a ainsi mené à son terme **les procédures des plans locaux d'urbanisme entamées précédemment** :

- Modification du PLU de Saint-Mandé
- Révision du Règlement Local de Publicité de Fontenay-sous-Bois

Elle a en outre engagé **9 nouvelles procédures de modification ou modification simplifiée** permettant l'évolution et l'amélioration des PLU communaux. Elle a également poursuivi la procédure de révision de la commune de Joinville-le-Pont.

Par ailleurs, en mars 2018, le Bureau du territoire a pris la décision d'engager une démarche collaborative avec les communes membres du territoire au travers d'ateliers thématiques sur l'urbanisme. **Ces ateliers avaient pour objectif de disposer d'une connaissance partagée du territoire afin d'assurer la prise en compte de la vision des élus du territoire auprès de la métropole et des autres collectivités compétentes en matière d'urbanisme, préalable indispensable à l'élaboration d'un PADD.**

Sur l'année 2018 trois ateliers ont été organisés, accompagnés dans cette démarche par le CAUE 94 et l'APUR sur les thèmes de l'environnement, le patrimoine et paysage et l'économie.

Enfin, le territoire a engagé une **procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal** avec comme objectif d'approuver le RLPI avant juillet 2020, afin d'éviter la caducité de 10 RLP sur 13 sur le territoire. Une réunion de lancement a eu lieu le 19 décembre, au cours de laquelle ont été présentés la démarche, la méthodologie et le calendrier prévisionnel et le relevé de terrain a été effectué en fin d'année.

Exercice du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Priorité

La loi Egalité et Citoyenneté a transféré l'exercice du droit de préemption urbain aux territoires en janvier 2017. A ce titre, le Territoire est intervenu à plusieurs reprises afin de **soutenir les projets de développement urbain des communes membres** que ce soit pour le développement d'une offre sociale ou la constitution de réserves foncières en vue de réalisation de projets d'équipements publics.

Au cours de cette année, le territoire a signé sa première convention tripartite avec la commune de Nogent-sur-Marne et l'EPFIF, a en outre traité une soixantaine de Déclaration d'Intention d'Aliéné qui a donné lieu à 31 décisions de délégation du droit de préemption principalement à l'EPFIF et 4 décisions de préemptions du territoire qui n'ont pu aboutir. C'est sur la commune de Vincennes que le territoire a établi la majorité de décisions de délégation de Prémption (21) sur 2018.



Le quartier Marne Europe à Villiers-sur-Marne
@ Compagnie de Phalsbourg

Habitat

L'année 2018 a été celle de l'**affirmation des compétences habitat du Territoire**. Interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels, le Territoire a participé :

- **À l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) de la Métropole du Grand Paris (MGP)** dans le cadre de plusieurs réunions de travail avec les 11 autres établissements publics territoriaux (EPT), avis négatif rendu par le territoire.
- **Au suivi des travaux du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.**

- À la gestion en lien avec le Conseil Départemental du Val de Marne et les EPT11 et 12 de l'aire d'accueil de **grand passage des gens du voyage de Valenton**.
- **Au financement des actions du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) à hauteur de 70 000 €.**
- **À l'élaboration du protocole de relogement du quartier NPRU de Bois l'Abbé en lien avec la DRIHL94, GPSEA, les villes de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne.**

Faits marquants de 2018

➤ **Engagement des travaux d'élaboration de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** qui devra mettre en oeuvre la réforme des attributions à l'échelle du Territoire. Co-pilotée par le Préfet et le Président du Territoire, cette instance partenariale a pour but d'élaborer une politique d'attribution visant à mettre en oeuvre le droit au logement et la mixité sociale à l'échelle du Territoire, qui représente un bassin de vie et le niveau pertinent pour amplifier les dynamiques locales au travers d'un réseau d'acteurs mobilisé autour de priorités communes.

Cette conférence devra conduire à l'élaboration du Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui définira :

- **les engagements chiffrés et territorialisés en matière d'attributions et de mutations** pour chaque bailleur / réservataire et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre ;
- **les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires** pour la désignation des candidats à un logement social ;
- **les modalités de relogement** dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Engagé en septembre 2017 dans la procédure d'élaboration, le Territoire a procédé en 2018 à une consultation de l'ensemble des partenaires en vue de la constitution de cette instance qui rassemble, outre les communes membres, les principaux bailleurs ainsi qu'un panel d'associations d'usagers pour une représentation la plus large possible.

Le Territoire a également entamé les travaux préparatoires en vue d'un diagnostic fin et partagé par l'ensemble des acteurs sur le parc social mais également son occupation du parc afin de faire émerger les enjeux et marges de manoeuvres.

- **Financement d'un programme immobilier d'I3F** avec la création de 94 logements sociaux, sis 1-3 quai du Port à Charenton-le-pont à hauteur de 450 000 €.
- **Engagement d'un diagnostic préalable** à une intervention sur le parc privé à Charenton.
- **Convention de partenariat** entre le Territoire, la ville de Saint Mandé et l'association Habitat et Humanisme en vue de la **création de logements d'insertion dans le parc privé.**



**LA CULTURE,
LE SPORT ET
LE TOURISME**

LA CULTURE, LE SPORT ET LE TOURISME

Les musées sont les premières compétences « culture » transférées au Territoire.

Transfert du musée de Saint-Maur et de l'artothèque de Saint-Maur le 1^{er} septembre 2018.

Musée & Artothèque de Saint-Maur Présentation du service :

Le musée compte environ **12 000 oeuvres** (fonds archéologique, ensemble des vestiges de l'abbaye de Saint-Maur, peintures (17^{ème} au 20^{ème} siècle, sculptures 19-20^{ème} siècle, estampes (19-21^{ème} siècle), arts décoratifs (20^{ème} siècle).

Le musée a pour mission de **conserver, étudier, restaurer ces oeuvres, de les présenter au public.** Des expositions sont régulièrement réalisées ainsi que des actions de médiation à destination de tous les publics.

Le musée de Saint-Maur créé en 1929 fut **labélisé Musée de France en 2003.**

L'artothèque

Service voué à la diffusion de l'art contemporain auprès d'un large public, l'artothèque propose le prêt d'estampes, peintures, photographies et sculptures à ses adhérents, particuliers, professionnels et associatifs.

De nouvelles perspectives

Le transfert au Territoire va permettre d'élargir l'orientation du musée intercommunal de Saint-Maur. S'appuyant sur les collections existantes fortement ancrées dans l'histoire locale, le propos s'élargira à l'identité du territoire. Actuellement à l'étude, ce projet ambitieux contribuera ainsi à mettre en valeur ses spécificités patrimoniales, culturelles et artistiques. L'apport des prestations liées à Micro-Folie, musée numérique, ne manquera pas de solliciter un nouveau public.

Le Musée de Nogent-sur-Marne, Musée à vocation intercommunale

D'abord associatif (1961-1976), le Musée devient municipal (1976-2018) puis intercommunal avec son intégration au Territoire Paris Est Marne & Bois. Il est un « **Musée de France** » (c'est-à-dire agréé par l'Etat) depuis l'année 2002.

Précédé d'une courte présentation de l'Est parisien à la fin de l'Ancien Régime, époque où la banlieue est faite de villages et de seigneuries, l'exposition permanente du Musée montre les bords de Marne depuis la révolution industrielle moment-clef du peuplement et de l'urbanisation de la banlieue Est de Paris.

Des expositions temporaires sont présentées chaque année de septembre à mai. Juin et juillet sont dédiés à la présentation de deux expositions qui mettent en valeur les travaux réalisés avec l'intervenant en arts plastiques du musée : « *Quand les enfants illustrent des contes* » et l'exposition des ateliers d'arts plastiques du musée (enfants et adultes).

L'exposition annuelle commencée en 2018 était consacrée à Ferdinand Gueldry, peintre de l'eau et de la lumière. Il s'agit de la première exposition du musée de Nogent consacrée à un peintre et de la seule exposition ayant jamais

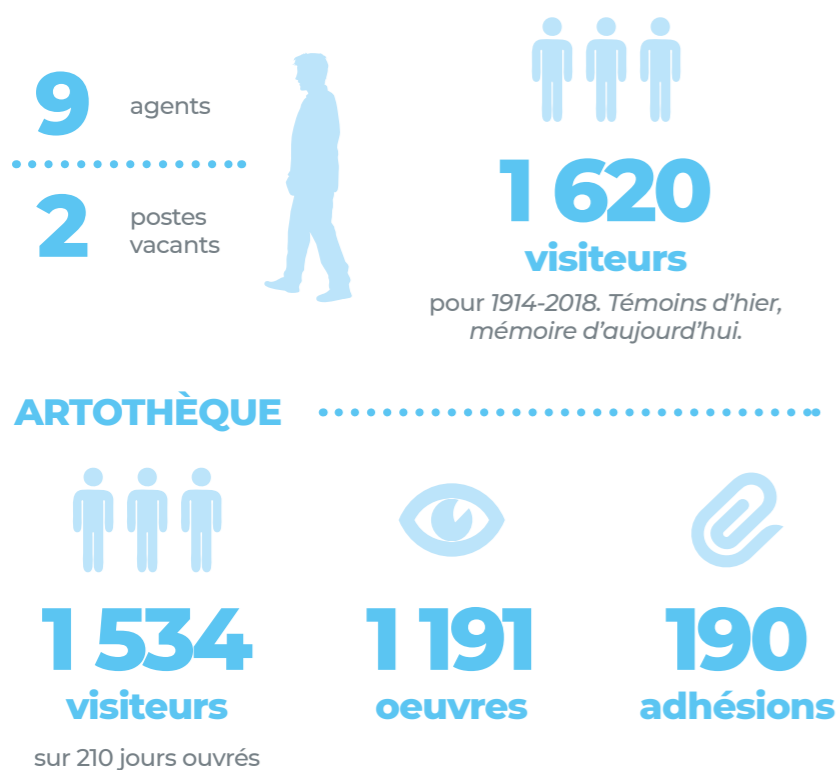
été réalisée sur ce peintre emblématique des bords de Marne. L'exposition, faisant appel à 10 prêteurs, a révélé les différentes facettes de ce peintre aux sujets multiples.



Nouveauté en décembre 2019 : ateliers en famille au musée

Pendant les vacances de Noël, le musée a accueilli lors de 4 séances les enfants et leurs parents pour une visite suivie d'un atelier de pratique artistique s'adressant aux deux générations autour de l'exposition *Ferdinand Gueldry, peintre de l'eau et de la lumière.*

CHIFFRES CLÉS



Affiche de l'exposition 1914-2018. Témoins d'hier, mémoire d'aujourd'hui du 15 septembre au 18 novembre 2019

CHIFFRES CLÉS

D'OCTOBRE À DÉCEMBRE :





**DÉCHETS &
ENVIRONNEMENT**

DÉCHETS & ENVIRONNEMENT

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » recouvre 2 composantes principales : la collecte, qui s'effectue en régie ou en délégation de service public, et le traitement, confié à 2 syndicats distincts (le SYCTOM et le SMITDUVM) sur le Territoire.

L'objectif est de :

- **Regrouper et mutualiser** les marchés de collecte afin de réaliser des économies dans la gestion de la compétence ;
- **Améliorer** le service rendu aux habitants en matière de collecte et de déchets ;
- **Développer** une gestion durable et responsable des déchets sur le Territoire.

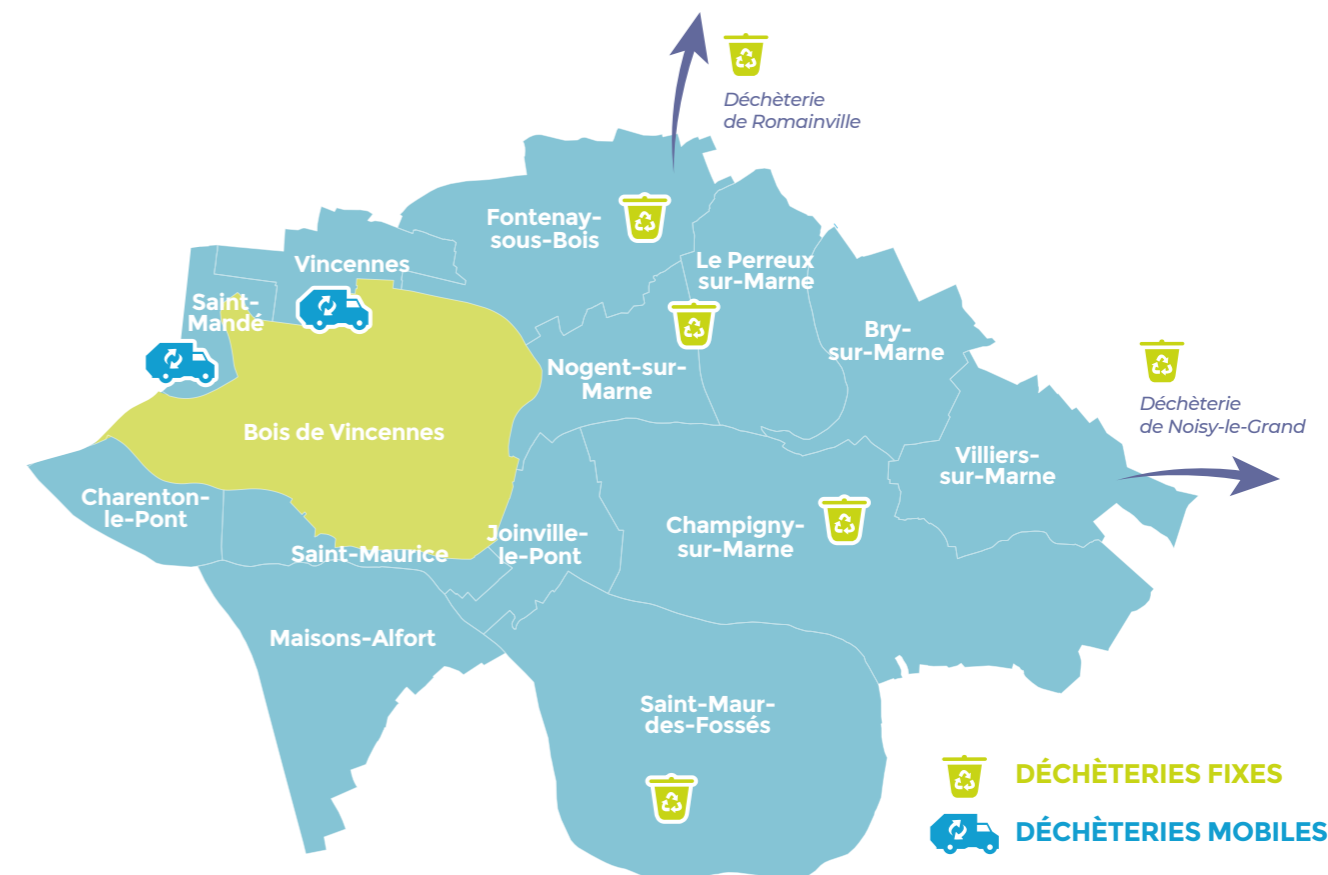


Faits marquants de 2018

- Le lancement de nouveaux marchés publics. Le lancement de nouveaux marchés publics et le positionnement du territoire comme acteur majeur de la transition énergétique via la circulation verte à travers le lancement, notamment, d'un marché d'acquisition de véhicules GNV.
- L'extension de la collecte des biodéchets qui se déploie progressivement dans les écoles primaires et dans les marchés aux comestibles du Territoire.
- L'uniformisation des consignes de tri et l'harmonisation des codes couleurs du parc de conteneurs à déchets selon les recommandations faites par l'ADEME.
- Le lancement du Défi « Famille Zéro Déchet » dans le cadre d'une expérimentation dans les villes de Nogent-sur-Marne et Vincennes. L'action consiste en un accompagnement des foyers participants vers la réduction maximale de leurs ordures ménagères et du recyclable, grâce à des ateliers proposés par l'EPT.
- L'implantation des bornes d'apports volontaires enterrés sur différentes villes du Territoire.
- La mise en réseau des déchèteries du Territoire avec une harmonisation des horaires d'ouvertures.



LES DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES AUX HABITANTS DE PARIS EST MARNE&BOIS



Par ailleurs, des actions mises en place auparavant demeurent :

- La distribution gratuite de composteurs
- La plateforme Marne&Bois troc, site dédié au troc et à la vente d'objets entre habitants du Territoire.

CHIFFRES CLÉS

 **178 399**
tonnes de déchets
collectée en 2018

 **3 271 574€ HT**
de recettes de valorisation et de soutiens financiers

 **4**

déchèteries fixes sur le Territoire

 **3**

déchèteries mobiles



**LE PLAN
CLIMAT AIR
ÉNERGIE
TERRITORIAL**

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La construction du PCAET, document de planification déterminant la stratégie territoriale et les actions à mener en matière de lutte contre le dérèglement climatique au niveau local, s'est poursuivie en 2018.

L'année 2018 a permis de mettre en place les instances de gouvernance du PCAET (comité technique et comité de pilotage) réunies à deux reprises, de finaliser le diagnostic territorial, de mobiliser les acteurs locaux (associations, bailleurs sociaux, entreprises, amicales de locataires, communes, élus...) à travers des ateliers de concertation et de co-construction du plan, desquels ont pu émerger une stratégie Territoriale pour Paris Est Marne&Bois.

Le Territoire a souhaité mobiliser ses élus à travers des visites de site afin de les sensibiliser et de leur faire découvrir les solutions existantes et déjà en place sur le Territoire.

Ainsi 2 visites des installations de géothermie, de Champigny-sur-Marne et Maisons-Alfort, ont eu lieu en 2018.

Dans le cadre du PCAET, Paris Est Marne&Bois s'est engagé dans la réflexion sur l'avenir du réseau routier du Grand Paris en devenant partenaire, aux côtés de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de la ville de Paris, de la consultation internationale, menée par le Forum Métropolitain du Grand Paris intitulée « Les routes du futur du Grand Paris ».



INTERVENTIONS LORS DES INONDATIONS DE FÉVRIER 2018

Les inondations qui ont touché l'Ile-de-France en février 2018 ont été d'une ampleur importante. La dernière crue datait de 1983.

Traversé par la Marne sur 9 communes, le Territoire Paris Est Marne&Bois s'est mobilisé aux côtés des villes pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Deux Compétences ont été principalement impactées par les inondations ; la compétence Eau et assainissement et la compétence Gestion des déchets et principalement sur 4 villes : Le Perreux, Bry-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Nogent sur Marne

- La réponse apportée par le service eau et assainissement a été le pompage de l'eau et notamment des caves et sous-sol chez les riverains
- La réponse apportée par le service des déchets a été la collecte fluviale.

Le Territoire, en partenariat avec SUEZ, a collecté du 22 au 24 mars par voie fluviale les débris des habitations des îles Fanac, d'Amour et des Loups (Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne).

En 3 jours, plus de 25 tonnes de déchets ont été évacués des îles et ce pour un «coût» écologique minime (1 bateau = 16 camions évités).

Le Territoire a également mis en place des points de regroupement collectés quotidiennement en bout de rue accessibles aux camions qui n'étaient pas en capacité de collecter en porte à porte.

D'une manière globale, le Territoire, à travers son PCAET, définit une stratégie d'adaptation au changement climatique et des actions transversales, afin de construire un territoire résilient et éviter de revivre à l'avenir de telles crises.

Il s'agit principalement de la mise en place d'actions préventives recensées dans l'axe 1 du PCAET : « Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif ».

La fiche action « Gérer les EP de façon durable » (lutter contre les phénomènes de ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux, réaliser un schéma directeur d'assainissement, favoriser l'installation de récupérateurs) permettra au territoire de prévenir au mieux ces phénomènes d'inondation.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CHIFFRES CLÉS

La mission essentielle de la compétence Développement économique et de l'emploi est de construire et promouvoir une attractivité globale du territoire en s'appuyant sur la mobilisation, l'animation et la valorisation des acteurs et projets économiques. Le territoire met en oeuvre une démarche de dialogue territorial pour répondre à la diversité des situations locales et contribuer à l'émergence de projets de développement pour en faire un territoire « Business Friendly ».

Le territoire a développé une offre de services cohérente, complémentaire des actions des villes dans un esprit coopératif et innovant.

- Proposer un parcours résidentiel aux entreprises à l'échelle du territoire.
- Promouvoir les villes à l'échelle régionale et internationale par la connaissance de Paris Est Marne & Bois.
- Favoriser le retour à l'emploi des habitants.

Soutien à la création d'entreprises :

La création d'entreprises :

- 55 porteurs de projets reçus et accompagnés.
- Permanences et animation d'ateliers sur plusieurs villes du territoire.
- Participation à des salons.

Promotion de l'Artisanat et des Métiers d'Art très présents sur le territoire :

- Signature d'une convention avec la Chambre de Métiers le 13 novembre 2018.
- Création d'un prix territorial de l'Artisanat.
- Création d'un annuaire des professionnels des métiers d'art.
- Partenariat avec la Chambre de Métiers pour le Salon des Métiers d'Art du Val de Marne.
- Candidature du territoire au label « Villes métiers d'Arts ». Label obtenu en 2019 faisant du territoire la première intercommunalité à en bénéficier.

Un volet innovation particulièrement fourni :

- Poursuite et déploiement de l'expérimentation **AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE** initiée à Charenton-le-Pont et visant à rapprocher élèves et entreprises.

➤ Engagement d'une démarche de mise en réseau et de développement de Tiers Lieux, des espaces de travail collaboratif ancrés dans leur territoire :

- Poursuite du travail engagé avec Saint-Mandé pour la mise en service de l'incubateur en septembre 2019.
- Études sur la capacité de créer de nouveaux espaces (Vincennes, Saint-Maur ...).
- Participation au projet d'échelle régionale « Hub Connecté ».
- Rapprochement avec « L'Arc de l'Innovation » pour laquelle notre adhésion est acquise en 2019.

Favoriser l'emploi local et la formation pour soutenir la qualité de vie des salariés et favoriser les circuits courts économiques

- Développement du réseau des acteurs.
- Mise en place d'actions spécifiques en partenariat ou en complément des actions des villes.
- Sessions d'accompagnement des cadres.
- Sessions d'accompagnement des jeunes.
- Ateliers thématiques.
- Engagement d'une réflexion pour créer un espace dédié à la formation bureautique et l'utilisation d'internet pour les demandeurs d'emploi, les salariés des entreprises et les indépendants. Cet espace ouvrira en septembre 2019.
- Utilisation du levier de l'insertion sur les chantiers du Grand Paris Express.
- Conventonnement avec la Société du Grand Paris mise en oeuvre par les villes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne (Lot T2C).

7 agents titulaires



55 porteurs de projets

reçus et accompagnés dans le cadre de la création d'entreprise

CHANTIERS DU GRAND PARIS EXPRESS :

598 candidats

provenant principalement des villes du territoire



79 personnes

placées principalement dans la proximité des chantiers (Champigny, Villiers, Saint-Maur, Bry ...)



84 616 heures réalisées

au 31/12/2018 pour un objectif de 60000 heures

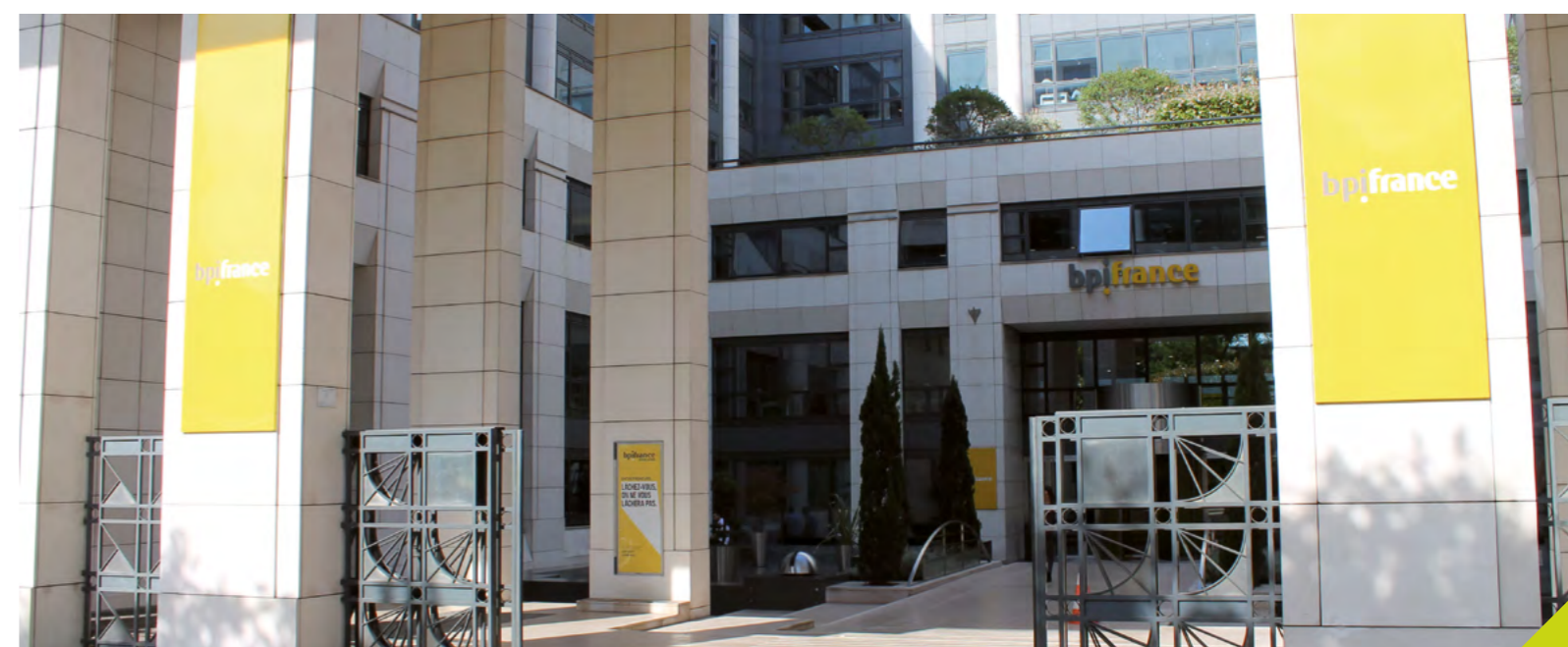


72 hommes

Sur 79 personnes, des bénéficiaires essentiellement masculins



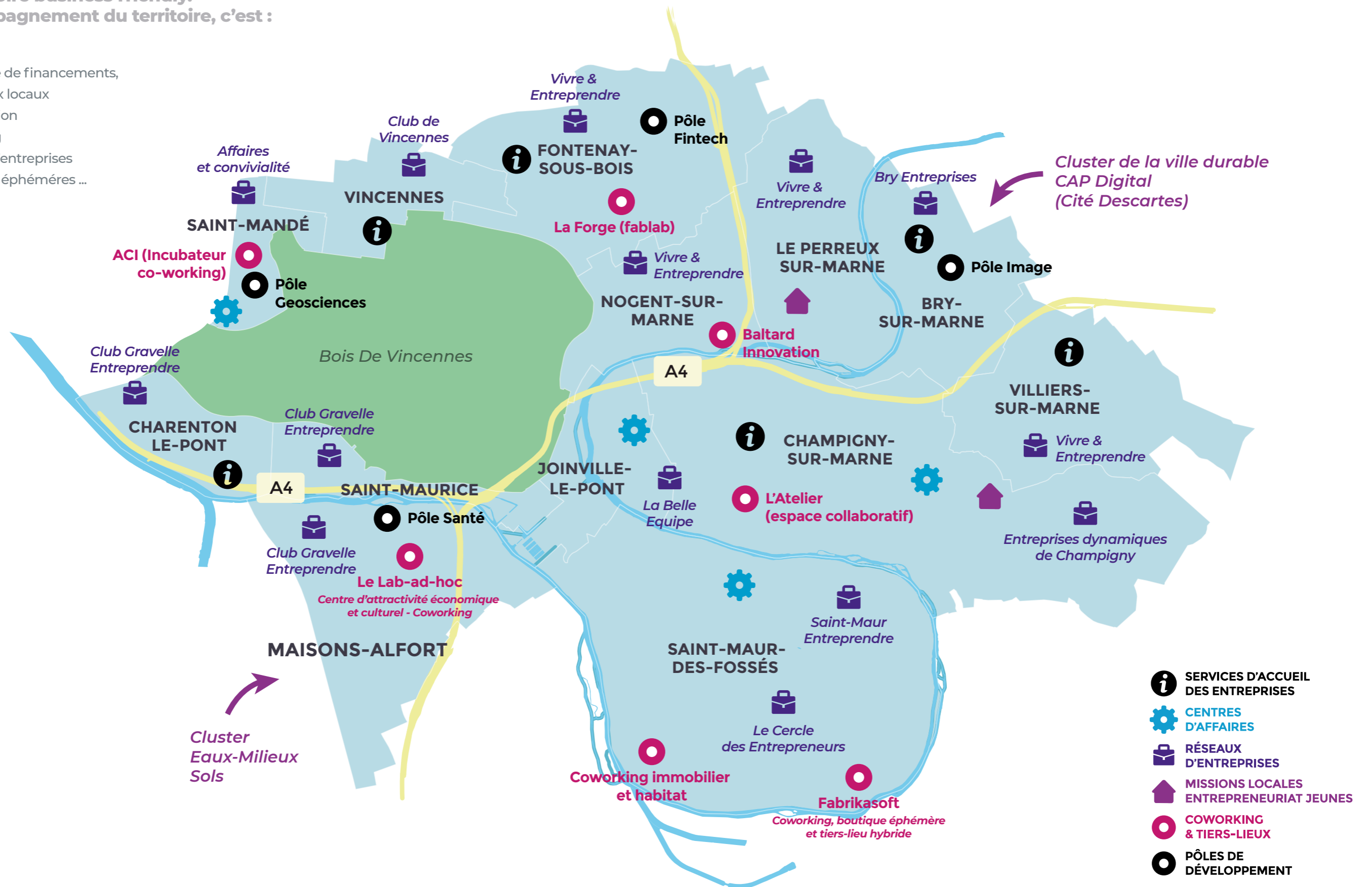
De nouvelles opportunités à venir



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un territoire business friendly.
L'accompagnement du territoire, c'est :

- Conseil
- Recherche de financements,
- Bourse aux locaux
- Domiciliation
- Coworking
- Réseaux d'entreprises
- Boutiques éphémères ...





 VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois

1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

01 48 71 59 00 - accueil@pemb.fr

www.parisestmarnebois.fr

Restons connectés

